

Date de dépôt : 18 juin 2015

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :

- a) PL 11627-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2014**
- b) PL 11628-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2014**

Rapport de Mme Lisa Mazzone

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève s'est réunie les 22 mai et 12 juin 2015, sous la présidence de la rédactrice du présent rapport, Mme Lisa Mazzone, pour étudier les projets de lois 11627 et 11628 du Conseil d'Etat approuvant respectivement le rapport de gestion et les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2014. Mme Béatrice Stückelberg, secrétaire générale adjointe au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), a assisté à la seconde séance.

Introduction

L'unanimité de la commission vous recommande d'accepter ces deux projets de lois, qui ont été traités simultanément et font par conséquent l'objet d'un seul rapport.

Après une année 2013 tourmentée pour les Services industriels de Genève (SIG), l'entreprise est maintenant gérée par une nouvelle direction et les dix-huit audits initiés à l'automne 2013 sont clos. Une convention d'objectifs est en cours d'élaboration entre l'entreprise et l'Etat de Genève pour délimiter les champs d'action de chaque acteur, tout en réglant la répartition du bénéfice des SIG.

L'engagement des SIG en matière d'économie d'énergie s'est à nouveau concrétisé cette année par une baisse de la consommation électrique du canton de 1,2%, bien que la population ait augmenté. Le développement des nouvelles énergies renouvelables s'est quant à lui poursuivi, avec l'élargissement du parc solaire et le démarrage de la phase de prospection du programme Géothermie 2020.

Travaux de la commission

Audition des SIG représentés par MM. Michel Balestra, président du conseil d'administration, Christian Brunier, directeur général, et Jean-François Jordan, responsable gestion opérationnelle, controlling et planification

M. Balestra présente les deux projets de lois en précisant que l'exposé des motifs comporte un résumé très précis et conforme à la réalité des chiffres réalisés en 2014 et invite les députés à s'y référer. Il informe que la présentation transmise aux députés (annexée au présent rapport) inscrit ces résultats dans la dynamique de l'entreprise.

M. Brunier ajoute que la présentation vise à donner un éclairage sur la politique énergétique, qui est l'approche qui devrait intéresser particulièrement la Commission. Il précise toutefois qu'au niveau financier les recettes ont diminué, notamment pour des raisons climatiques. Les charges sont quant à elles maîtrisées. Le budget d'investissement étant assez élevé (200 millions), il est prévu de réfléchir à une optimisation pour les années à venir, sans diminuer la qualité du réseau, afin de réaliser des économies et de diminuer la dette de l'entreprise. Ces investissements permettent notamment d'avoir des réseaux d'électricité de très grande qualité. A cet égard, la moyenne des coupures de courant, programmées ou non, est de moins de 15 minutes sur ces 5 dernières années. C'est donc un des réseaux les plus fiables du monde et même de Suisse, puisque la moyenne nationale se situe à 20 minutes. Le réseau d'eau assure également une haute qualité, puisque celle-ci est comparable à l'eau en bouteille et 300 à 500 fois moins chère que l'eau minérale. Concernant les énergies renouvelables, les SIG en comptent aujourd'hui 94% pour l'électricité. Par contre, l'énergie thermique

comporte un grand potentiel de progression, puisqu'elle se divise entre 1% de renouvelable contre 99% de gaz naturels et de mazout.

M. Brunier informe les députés que les dépréciations comptables ont beaucoup occupé la Commission des finances, qui a également auditionné les SIG. Il relève, à titre de comparaison, que toutes les entreprises d'énergie actives en Europe déprécient leurs actifs en raison de l'instabilité du marché qui affecte l'électricité hydraulique. Cette instabilité est due au charbon américain vendu en masse à des prix très bas sur le continent européen et aux importantes subventions allemandes en faveur des énergies renouvelables qui déstabilisent complètement le marché, si bien que les prix de l'énergie sont aujourd'hui excessivement bas. Ceux qui ont une production moyenne subissent cette situation.

M. Brunier conclut en abordant les activités des SIG en matière de Télécom. Les SIG évaluent actuellement tous les scénarios relatifs au réseau de fibre optique. Le conseil d'administration prendra une décision sur la stratégie Télécom des SIG à fin juin.

Questions des commissaires

Un député (UDC) félicite l'entreprise d'avoir été élue meilleur employeur public de suisse romande et meilleure entreprise, toutes catégories confondues, en matière de responsabilité sociale en Suisse romande. Il demande ensuite à quoi est due la perte consolidée de 160 millions en 2014, après un bénéfice de 40 millions en 2013.

M. Balestra fait remarquer que le tableau qui se trouve dans l'exposé des motifs montre l'ensemble des pertes de valeur des actifs comptables. Par exemple, Alpiq est à 36 F en décembre et à 70 F actuellement. Quand les valeurs boursières évoluent, les normes IFRS obligent les SIG à remettre ces valeurs en conformité avec le marché. Concernant l'énergie thermique, les SIG vont se concentrer sur leurs réseaux non seulement en réduisant l'impact environnemental, mais aussi en valorisant les découvertes éventuelles d'eau chaude de moyenne profondeur. Or, avec les normes IFRS, l'ensemble des investissements pour développer les réseaux passent en perte tant qu'il n'y a pas de revenu financier. De plus, il y a eu un abaissement de valeur du réseau de fibre optique. Pour lui, affirmer que ce réseau ne vaut plus que 30 millions, comme les normes IFRS le disent, ne correspond pas à la réalité économique. La perte comptable s'explique ainsi, mais les SIG ont réalisé un résultat opérationnel de 64 millions.

M. Brunier précise qu'il faut surtout tenir compte du résultat net de gestion de l'entreprise, qui est à 63,5 millions. Le maintien de la norme IRFS a fait débat au sein de la Commission des finances. Les SIG se sont aussi

interrogés à ce sujet. Etant donné la complexité du marché énergétique européen, la norme ne serait peut-être pas adaptée aux SIG, mais il ne voit pas d'autres solutions. La norme IFRS apporte en effet de la transparence et permet de comparer les entreprises. Pour exprimer cela de manière imagée, les SIG sont chronométrés pour un 100 mètres alors qu'ils parcourent un marathon.

Ce député (UDC) est inquiet car, en plus de la dette consolidée de 160 millions, il faut ajouter 176 millions de variation de l'engagement de retraite, ainsi que plusieurs petits montants qui, cumulés, s'élèvent à 9,4 millions, plus 183 millions provenant d'autres sources, ce qui fait un résultat global de -347 millions.

M. Jordan explique qu'il s'agit en fait de la diminution des fonds propres. Effectivement, elle est impactée par les éléments mentionnés par le député, notamment la perte comptable de 161 millions, dont il a été question précédemment, mais cette diminution inclut également une grosse dépréciation d'engagements de retraite qui, aujourd'hui selon les normes comptables, est comptabilisée dans les fonds propres. De plus, la baisse massive du taux actuariel a un impact massif sur les fonds propres. Ce phénomène se retrouve pour toutes les entreprises.

M. Balestra assure en outre que la situation est parfaitement identifiée et maîtrisée. Au moment où l'Etat a pris la décision de ne pas garantir la caisse de pension, les SIG ont eu 490 millions d'argent à rembourser à celle-ci. Ils ont d'abord remboursé la première part de 77 millions sur l'année 2014. Puis, ils ont reçu l'autorisation du Conseil d'Etat pour emprunter, sous forme d'obligations, 500 millions. La première étape d'emprunt des 500 millions de francs est en cours, mais les SIG ont pris la décision de ne pas emprunter ces 500 millions et de ne pas rembourser les 460 millions à la caisse de retraite d'un coup, mais de continuer à payer les intérêts. En effet, après analyse des avantages et inconvénients, le paiement de 77 millions avec 3,5% d'intérêt par année s'est avéré plus favorable pour les SIG et la caisse de retraite que le paiement immédiat.

Ce même député (UDC) relève encore que la consommation d'électricité du canton a baissé de 1,2% pour la deuxième année consécutive, grâce à des économies d'énergie que prônent les SIG. Il se demande s'ils ne sont pas en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis. Il a enfin constaté que les emprunts bancaires ont augmenté de 63 millions à 524 millions pour permettre la capitalisation de la caisse de pension et il souhaite connaître le taux moyen des intérêts.

M. Brunier répond que les SIG remplissent une mission de service public qui est de diminuer la consommation. Le programme Eco21 contribue également à faire diminuer les factures de leurs clients. Il est vrai que si les clients commerciaux souhaitent opter pour le moins cher à court terme ils ne choisiront pas les SIG. La stratégie des SIG est d'assurer aux clients une diminution des prix sur la durée en diminuant les quantités consommées. Travailler sur la consommation est le meilleur moyen de conserver les clients dans un marché libéralisé. Il ajoute qu'il faut aussi travailler sur la qualité des fluides. Il compare la stratégie des SIG à celle du milieu agricole genevois : l'entreprise essaie de proposer des produits de qualité, renouvelables et proche des clients.

M. Brunier précise que le taux d'intérêt est de 1,7%.

Un député (PLR) ne comprend pas pourquoi les SIG n'empruntent pas aujourd'hui à 0% pour rembourser un engagement de 3,5%.

M. Balestra répond qu'il s'agit de leur caisse de pension et que, finalement, les SIG doivent payer pour leurs employés. La réflexion était la suivante : pour l'emprunt sur le marché, ils ne connaissent pas encore le prix des obligations, mais ils pensent qu'il sera entre 1 et 1,2%. Si les SIG remboursaient la caisse de retraite, celle-ci ne serait aujourd'hui pas en mesure de gérer cette liquidité. Il est difficile pour la caisse de retraite de trouver des débouchés sûrs pour les employés. Puisque l'entreprise doit garantir la capitalisation de la caisse de pension, il était plus intelligent à son sens d'agir ainsi.

Ce député (PLR) félicite ensuite les SIG pour la baisse de consommation d'électricité. En revanche, il souhaiterait que celle-ci soit présentée en même temps que la consommation globale locale, sous forme de tableau, afin de voir si les efforts réalisés concernant l'électricité sont contrebalancés par d'autres énergies.

M. Balestra répond qu'il ne s'agit pas d'électricité à laquelle on a substitué une autre énergie, mais bien de clients qui disposent d'un programme d'économie d'énergie et finissent par consommer moins.

M. Brunier précise que, depuis que le programme Eco21 a été mis en place, la consommation électrique a diminué de l'équivalent de la consommation de la commune de Vernier. Il ajoute que les SIG n'ont pas tous les éléments pour produire cette statistique. Il faudrait demander à l'OCEN de réaliser ce tableau.

Ce même député (PLR) dispose d'un tableau présenté par les SIG lors de la séance du 6 décembre 2013 indiquant les rapports entre fonds propres et emprunts. L'impact sur les fonds propres est assez significatif, puisqu'ils

représentent plus de 1,7 milliard alors qu'on planifiait un creux à 2,3 milliards. Puisqu'on n'a pas d'éléments montrant que l'endettement va augmenter au mois d'août, il pense que ce serait intéressant de refaire ce tableau. En outre, il aimerait savoir si les SIG sont toujours à l'aise avec ces ratios compte tenu des normes comptables imposées. Finalement, il aimerait savoir s'il y a, du point de vue de leurs banquiers, des difficultés à venir ou actuelles en termes de financement.

M. Jordan répond qu'en voyant l'évolution des fonds propres, les SIG doivent effectivement être d'autant plus attentifs à leur politique d'investissements. Concernant les banquiers, ils sont aujourd'hui en négociation, mais aucune difficulté majeure n'est constatée relativement à leur situation bilancielle.

Le même député (PLR) poursuit sur les produits d'électricité, qui ont baissé plus vite que ce qui était budgété. Il demande quelle en est la conséquence à long terme. Les SIG avaient estimé dans le budget de l'année dernière une perte de 11% des clients éligibles. Il demande ce qu'il en est. Enfin, il aimerait connaître leur perspective à long terme sur le marché de l'électricité. Il a également remarqué que les SIG ont investi 7,8 millions dans Swisspower et demande des détails.

M. Brunier répond que, concernant la distribution d'électricité, les SIG restent en monopole. Concernant l'énergie, en principe quand on vend moins on achète moins, ce qui s'équilibre assez bien.

M. Balestra précise que le conseil d'administration a donné interdiction à l'entreprise de vendre à perte. Le dumping est exclu.

M. Brunier ajoute que la perte de clients ces derniers temps, à savoir 7% de clients éligibles, s'explique soit parce que ceux-ci concentrent leur marché sur Zurich, soit parce qu'ils font du dumping en vendant moins cher que la bourse, soit car ce sont des zappeurs qui changent chaque année de fournisseurs.

Concernant Swisspower, M. Balestra répond que l'investissement porte sur une activité d'énergie renouvelable. Les affaires investies ont des rendements de l'ordre de 7 à 8,6%.

Ce même député (PLR) a constaté que 12 millions de francs ont été investis dans pour le rachat d'Ennova et il demande des précisions à ce sujet. Il ajoute avoir lu dans le rapport que l'ouverture du marché n'est pas compatible avec la stratégie énergétique 2050, ce qui lui paraît contradictoire.

Concernant Ennova, M. Jordan répond que, pour améliorer la transparence, ces montants figurent dans les investissements afin qu'ils soient visibles. Ils sont, ensuite, retirés (dépréciation).

M. Brunier ajoute que le but était de prendre le contrôle de cette société et ensuite d'en optimiser le fonctionnement, en sélectionnant quelques parcs éoliens prioritaires. Désormais, les SIG cherchent des partenariats, en négociant, de manière modeste, avec les collectivités locales, services industriels ou équivalents locaux. Les portes s'ouvrent en agissant ainsi.

Concernant l'ouverture du marché, M. Balestra explique que le projet prévu n'intégrait même pas l'énergie hydraulique en tant qu'énergie renouvelable. Les accords internationaux européens demandent de faire 20% d'énergie renouvelable. Or, à Genève, 60% de la production sont hydrauliques et n'auraient pas été considérés comme renouvelables. Par ailleurs, les normes écologiques appliquées en Allemagne ne sont pas du tout compatibles avec la Suisse. L'ouverture du marché projetée donnait toute la place aux énergies polluantes et mettant en danger les énergies renouvelables. Le conseil d'administration a donc refusé cet accord spécifique.

Un député (PLR) a compris qu'en matière d'énergie thermique, les SIG tentent de développer des réseaux dans leur propre réseau. Ils demandent si actuellement elle est produite à partir du gaz, en attendant la géothermie. A ce propos, il se demande comment se passent les fluctuations du gaz dans le modèle d'affaire.

M. Brunier répond qu'aujourd'hui, c'est surtout à partir de l'eau du lac, des eaux usées, des restes de chaleur d'usines environnantes, complétés par du gaz acheté à Gaznat, qui sert ensuite à fournir les entreprises et les particuliers. Ils répercutent toutes les incidences du marché, ce qui impacte souvent le prix du gaz.

Un député (PLR) constate que les SIG ne sont pas seulement des acteurs majeurs en termes de fourniture d'électricité, de chauffage et de fourniture d'eau, mais également dans le domaine des transports. En effet, ils sont importants, puisqu'ils s'occupent des investissements en matière d'électricité pour la recharge des voitures dans les parkings et d'installations de fourniture de gaz pour les voitures à gaz. Il aimerait avoir la perception des SIG sur le développement de cette part du marché à l'avenir.

M. Brunier explique qu'ils ont répondu à des demandes ponctuelles. Au niveau du gaz naturel, 6 stations sont équipées sur Genève. Il est difficile de démarrer dans ce secteur car il n'y a pas énormément de stations en Suisse, les constructeurs n'étant pas très dynamiques et la politique n'ayant jamais fait d'incitation ciblée. Pour les voitures, les SIG se tournent donc davantage vers l'électricité, mais avec prudence. Aujourd'hui, ils travaillent avec la Fondation des parkings puis prochainement avec le DETA pour développer une dynamique cantonale.

Un député (PDC) revient sur la consommation d'électricité. Avec les centrales photovoltaïques, on remarque une diminution générale, mais il se demande si la production générale effective du canton est également en diminution. En outre, dans le bilan, certaines valeurs sont quottées en bourse et suivent donc la loi du marché, alors que des actifs sont sous-évalués. Il se demande s'il n'existerait pas un meilleur outil pour mesurer tout cela.

M. Brunier répond que la production est un peu plus grande, mais on consomme moins. Donc, on reste dans la même dynamique.

M. Balestra ajoute que, pour l'instant, les SIG ont pris la décision de poursuivre avec IFRS. S'ils retournaient à IPSAS, ils pourraient faire valoir des spécificités, mais ce serait considéré comme suspect et comme une volonté de cacher certains flux. Il assure que des résultats opérationnels seront amenés, malgré la période difficile que les SIG traversent.

M. Brunier ajoute, concernant le niveau d'endettement, qu'il y a toujours des débats pour connaître le niveau idéal. Il aime bien la théorie suivante : l'endettement ne doit jamais dépasser l'exercice d'une année. Ce qui fait, pour les SIG, environ 1 milliard.

Un député (S) demande des précisions sur la nouvelle usine des Cheveniers. Il lui est en outre parvenu aux oreilles que le volume de déchets diminuait au point qu'il n'est plus possible de fournir la quantité de chaleur prévue dans le contrat du réseau de chaleur Cadiom à Onex.

M. Balestra explique que le projet 2020 est lancé. La Cour des comptes a précisé qu'il se peut que le démarrage des travaux soit retardé d'un ou deux ans, suivant l'amortissement que l'on veut réaliser. Il pense que la productivité sera meilleure avec la nouvelle usine et qu'on devrait pouvoir diminuer les frais de fonctionnement suffisamment pour que le suramortissement de l'ancienne usine soit largement compensé par la différence. Tout cela devra être simulé pour prévoir ce que coûtera l'exploitation par rapport à l'investissement et si le gain de productivité de la nouvelle usine couvre, dans les deux ans, l'amortissement extraordinaire de l'ancienne. Si tel est le cas, il sera utile de réaliser la nouvelle usine. Si ce n'est pas le cas, il sera toujours possible de prendre la décision de prolonger l'ancienne usine d'une année.

Concernant le réseau Cadiom, M. Brunier répond que les SIG ont misé, il y a quelques années, sur une liaison entre les réseaux de chauffage à distance Lignon et Cadiom. Ces deux réseaux sont donc liés, ce qui permet de fournir la chaleur nécessaire, même s'il est vrai que le volume de déchets diminue sensiblement.

La présidente se réfère à une note adressée au Conseil d'Etat et transmise à la commission sur les investissements en matière de transition énergétique. Concernant les investissements dans l'énergie solaire, ils ont plutôt baissé ces dernières années et ne vont pas sensiblement augmenter. Elle demande la position des SIG à ce sujet. Elle demande également si la stratégie NER annoncée est prête.

M. Balestra répond que la stratégie est d'augmenter sensiblement les investissements dans le solaire. Cependant, cela reste difficile pour l'opérationnel, car les SIG exigent un taux de rentabilité interne de 4%. Pour l'instant, la difficulté est de réaliser des centrales avec du rendement. Par contre, le volume à réaliser cette année est plus important que ce qui était prévu dans la stratégie de départ.

M. Brunier ajoute qu'une stratégie NER a été élaborée. Il pense qu'elle devra toutefois déjà être revue.

Un député (UDC) remarque que les redevances aux collectivités publiques se sont élevées à 85 millions. Il remarque également que les fonds propres couvrent les actifs immobiliers à 47% et il demande si c'est comparable à d'autres sociétés. Enfin, il relève les 2,286 milliards de fonds étrangers, dont 556 millions d'emprunts bancaires. Il demande qui sont les autres créanciers (soit 1,730 milliard).

M. Jordan rend attentif au fait que les redevances présentées sont les redevances communales et cantonales, mais également les fédérales. L'augmentation globale est due au fait que les redevances fédérales ont augmenté. Au niveau de la rétribution aux communes et aux cantons, la redevance d'utilisation du domaine public est stable par rapport à 2013. Simplement, une augmentation qui n'est pas entrée en vigueur était prévue dans le budget.

Il ajoute que les SIG n'ont pas fait la comparaison sur les actifs immobiliers, mais il est clair que toutes les entreprises ont subi une perte dans leur fonds propres.

Il répond enfin que les fonds étrangers sont constitués de provisions (60 millions). Ce qui donne 556 millions d'emprunts bancaires nets, 100 millions de fournisseurs et 148 millions d'autres passifs financiers.

Audition de M. le conseiller d'Etat Hodgers

Questions des Commissaires

Un député (UDC) demande si l'Etat arrivera à respecter le délai de 2016 concernant le remplacement du simple vitrage pour ses propres bâtiments.

M. Hodgers indique tout d'abord que l'Etat, en tant que propriétaire, ne doit pas être traité de manière préférentielle par rapport aux propriétaires privés. Il s'agit d'un principe de base. L'art. 56A du RCI, imposant cette obligation de double vitrage pour 2016, prévoit un certain nombre de dérogations. Parmi celles-ci se trouve la faisabilité économique, ainsi que les travaux généraux d'entretien. Par exemple, un propriétaire privé ou public prévoyant une rénovation de la façade de son immeuble en 2018 peut indiquer que le double vitrage sera également fait à ce moment-là. Dès lors, il n'a pas besoin de respecter le délai de 2016, car l'impact énergétique est plus important avec une rénovation complète. Il en va de même pour l'Etat. Il doit montrer qu'il se donne les moyens de mener une rénovation du double vitrage, mais dans le cadre des révisions énergétiques globales. Une stratégie sera planifiée, ce qui implique que certains bâtiments n'auront pas encore de double vitrage en 2016, mais il y aura une planification de travaux.

Le même député (UDC) demande pourquoi le Conseil d'état a refusé la taxe poubelle.

M. Hodgers répond que, sur proposition de M. Barthassat, le Conseil d'Etat se donne encore les moyens d'améliorer son taux de recyclage sans la taxe poubelle. Cependant, la jurisprudence et la loi sont claires et le canton de Genève arrive au bout du système. Soit on arrive à atteindre à un taux de recyclage acceptable par des mesures incitatives, soit il faudra instaurer cette taxe comme tous les autres cantons.

Un député (PLR) aimerait savoir où en sont les discussions dans le cadre de la convention d'objectifs entre l'Etat de Genève et les SIG. Il relève d'ailleurs que le **PL 11471** était en suspens à cause de cela.

M. Hodgers répond qu'une ébauche de texte sera prochainement finalisée à l'interne. Ce texte devra être soumis au conseil d'administration des SIG, ainsi qu'aux communes, pour la phase de consultation, car l'Etat n'est pas unique propriétaire. Cette étape est prévue pour l'automne 2015.

Mme Stückelberg ajoute que, en parallèle, des modalités de perception sur le bénéfice, qui ont déjà été annoncées, sont prévues et devront faire l'objet d'une modification de la LSIG.

M. Hodgers rappelle que le Conseil d'Etat avait annoncé vouloir prélever 50%. Une recette est visée en 2016, sans pour autant précipiter la convention. Cette question sera abordée au plus tard en septembre, lors de la présentation du budget. Une fois que tout sera arrêté, pour la convention d'objectifs et les modalités de perception, le Conseil d'Etat proposera certainement des amendements au **PL 11471**.

Le même député (PLR) revient sur la présentation du rapport de gestion. Le fait que le résultat net de gestion se maintienne est rassurant, cependant, des facteurs négatifs sont présents de façon transparente. En effet, le résultat net consolidé abouti à une perte de 160 millions (principalement à cause de 131 millions de nouvelles dépréciations), les emprunts augmentent (puisque les SIG doivent emprunter pour payer la caisse de pension), et les valeurs diminuent (diminution de 350 millions des fonds propres). Ces points avaient été évoqués lors de la dernière séance. Il aimerait une appréciation du conseiller d'Etat.

M. Hodgers note que le député a raison de souligner que cette situation d'endettement est conséquente, liée en partie à la recapitalisation de la caisse de pension. Aujourd'hui, on est pris dans une double dynamique d'une chute réelle et objective de la valeur de certains actifs, notamment l'hydraulique pour laquelle tous les électriciens sont touchés, et d'un deuxième volet, plus genevois. En effet, il a tenu, lorsqu'il a repris ce département, à avoir une approche différente de la valeur des actifs qui était surestimée, puisqu'elle était basée sur des TRI surestimés eux aussi, notamment pour l'éolien et la fibre. Cela fait partie d'une stratégie qu'il a demandé à voir, et que MM. Balestra et Brunier partagent totalement, à savoir un réalisme industriel face aux actifs. Les orientations d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable sont maintenues, mais dans une sincérité de la valeur des actifs. Par conséquent, l'addition de la recapitalisation avec la dépréciation des actifs externes liée à la chute du prix de l'électricité ainsi que la dépréciation purement genevoise (de l'éolien et de la fibre) mènent à une situation financière difficile.

M. Baud se souvient du test sismique lancé en juin 2014. Il demande où il en est et si l'investissement nécessaire de 20 millions, dont il a le souvenir, est exact.

M. Hodgers répond que ce programme de géothermie lancé par le canton de Genève est un programme d'envergure, car il a l'ambition de couvrir $\frac{2}{3}$ des besoins de chaleur. Il est organisé en 3 phases. La première, dans laquelle on se trouve actuellement et qui durera jusqu'en 2018, consiste à envoyer des ondes sismiques (petits tremblements très superficiels) permettant de cartographier le canton. La seconde phase est le forage exploratoire et la troisième l'exploitation de la chaleur terrestre. En effet, pour réaliser la première phase, les SIG ont dû investir 20 millions, qui seront amortis lors de l'exploitation si elle s'avère possible. Pour le moment, le projet va de l'avant et les échos sont positifs, car peu de plaintes des riverains ont été recueillies. De plus, le parlement sera bientôt saisi d'une loi sur les ressources du

sous-sol, car la loi actuelle – loi sur les mines – date de 1955. Il précise que ce dossier est géré par M. Barthassat.

La Présidente demande comment est prévue la pérennisation du financement du programme Eco21. Concernant PôleBio, elle aimerait également savoir où en est ce projet et si un planning de réalisation existe. Elle note enfin que les investissements dans l'énergie solaire sont faibles.

M. Hodgers partage le constat que les SIG ont été assez modestes pour l'énergie solaire. Cependant, les SIG ont passablement augmenté cette part dans le budget 2015, même si cela reste modeste par rapport à d'autres cantons.

Mme Stückelberg ajoute que cette question faisait l'objet d'un avis partagé au sein des SIG et qu'ils sont en train de travailler sur les coûts dans le domaine du solaire.

Concernant Eco21, M. Hodgers précise que le programme sera mentionné dans la convention d'objectifs.

Concernant PôleBio, le dossier est géré par M. Barthassat. Les discussions sont encore en cours. S'il s'agit d'un bon projet, certains détails doivent être ajustés, la localisation ou l'obstacle économique.

Un député (UDC) demande si les SIG vont à l'encontre de leur intérêt en incitant les clients à diminuer leur consommation d'électricité. Il fait en outre remarquer que les propriétaires d'immeubles, dont la rénovation est prévue, entendent augmenter le loyer même de manière disproportionnée. Il demande si une arme existe contre cela.

M. Hodgers répond qu'il ne faut pas confondre le chiffre d'affaire et le bénéfice. Pour reprendre l'expression de M. Balestra : le chiffre d'affaire est une mer d'orgueil, alors que le bénéfice une pépite d'or. Les SIG doivent vendre une énergie de la meilleure qualité. Leur logique n'est pas de vendre un maximum mais avec un maximum de qualité.

Concernant les rénovations, il répond que la LDTR s'applique. Toute augmentation de loyer non conforme à cette loi peut être sanctionnée. La difficulté réside dans le fait que de nombreux locataires ne sont pas au courant de cette information.

Concernant la dépréciation des actifs de placement des SIG, un député (PLR) ne pense pas qu'il faille être complaisant. On a mis énormément de cash dans des actifs, qui ont ensuite été dévalorisés, et qui finalement n'entrent pas dans les comptes d'exploitation. Il s'agit clairement d'une forme d'utilisation du cash gagné sur des activités publiques pour faire des investissements qui sont hasardeux.

M. Hodggers partage globalement cette philosophie. Cependant, on ne peut pas soutenir que les SIG ont systématiquement valorisé ces actifs au prix de la valeur réelle de rachat. Par exemple, sur Ennova, les actifs étaient valorisés à hauteur de 170 millions, mais en termes de débours, cela représentait autour de 30 millions de sortie cash. Il est vrai que du cash est sorti, mais ce n'est pas vrai que la valeur des actifs est de franc pour franc.

Votes

PL 11627

La Présidente procède au vote d'entrée en matière du **PL 11627**.

Pour : 14 (3 MCG, 2 UDC, 3 PLR, 1 PDC, 3 S, 1 Ve, 1 EAG)

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière est acceptée.

Elle procède ensuite au deuxième débat du **PL 11627**. Article unique : pas d'opposition – ADOPTÉ

Elle met le PL 11627 aux voix.

Les commissaires acceptent le PL 11627 par

Pour : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : –

Abstention : –

Ce projet de loi est adopté.

PL 11628

La Présidente procède ensuite au vote d'entrée en matière du **PL 11628**.

Pour : 14 (3 MCG, 2 UDC, 3 PLR, 1 PDC, 3 S, 1 Ve, 1 EAG)

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière est acceptée.

Elle procède ensuite au deuxième débat du **PL 11628**. Article unique : pas d'opposition – ADOPTÉ

Elle met le PL 11628 aux voix.

Les commissaires acceptent le PL 11627 par

Pour : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : –

Abstention : –

Ce projet de loi est adopté.

Projet de loi (11627)

approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2014;

vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 17 mars 2015,

décède ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2014 est approuvé.

Projet de loi (11628)

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2014;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 17 mars 2015,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau de variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2014 sont approuvés.

ANNEXE

Comptes SIG 2014 et perspectives d'avenir

Commission énergies du GC 22 mai 2015

Christian Brunier
Michel Balestra



1

Comptes SIG 2014

Comptes SIG 2014

Chiffres clés



(MCHF)		2013	2014	Budget 2014
Résultat de gestion	Produits	1'038.3	1'021.8	1'080.5
	Charges	-954.8	-958.3	-1'008.7
	Résultat net de gestion	83.5	63.5	71.9
	<i>Investissements nets</i>	-169.4	-199.5	-216.4
	Cash Flow de gestion	44.1	-2.0	-17.4
	Effectifs	1'612.4	1'610.2	1'626.0
Résultat consolidé du groupe	Dépréciations d'actifs et provisions d'engagement	-187.9	-83.6	
	Consolidation des sociétés du groupe	55.8	-128.4	
	Autres éléments de consolidation et divers	89.4	-12.3	
	Résultat net consolidé	40.8	-160.7	
	<i>Cash flow libre</i>	130.1	-63.4	
	<i>Emprunts nets</i>	460.1	523.9	
	<i>Fonds propres</i>	2'115.1	1'768.1	

Résultat consolidé

Résultats d'autres entreprises déjà publiés



En MCHF	Chiffre d'affaires	Résultat du groupe	Impact des sociétés conso et dépréciations	Commentaires
Romande énergie	583	-147	-248	
BKW	2'845	282	0	Dépréciation de 500 MCHF en 2013
Alpiq	8'058	-902	-1'047	
Axpo	6'672	-729	-1'500	
Repower	2'273	-33	-11	Dépréciation de 224 MCHF en 2013
EnBW (en Meuro)	21'002	-387	-1'260	
E.ON (en Meuro)	111'556	-3'130	-5'400	
RWE (en Meuro)	46'149	1'704		Dépréciation de 4'100 Meuro en 2013

Comptes SIG 2014



Dépréciations d'actifs, provisions d'engagements & mises en équivalence

en MCHF	Valeur comptable nette avant dépréciation	Dépréciations			Valeur comptable nette après dépréciation
	31.12.2014	2014	2013	2012 - 2010	31.12.2014
Dépréciations et provisions d'engagement		-83.6	-187.9	-6.0	
EDH	291.7	-35.0	-70.0		186.7
ennova	58.5	-0.8	-51.7	-6.0	0.0
Swisswinds	14.3	0.0	-14.3		0.0
autres éolien	9.3	-4.3	-4.8		0.2
Swisspower (Nrg & SPRAG)	26.5	-6.9	-2.0		17.6
Swiss Fiber Net	2.6	-1.3			1.3
FTTH	99.2	-24.2	-45.0		30.0
Thermique	190.0	-11.0			179.0
		Mises en équivalence			Valeur de la participation
		2014	2013		31.12.2014
Consolidation des sociétés du groupe		-128.4	55.8		
EOSH		-130.6	47.0		335.5
Gaznat		4.0	10.4		73.5
Divers		-1.8	-1.6		

Comptes SIG 2014
Investissements

en MCHF	2013	2014	% total	Ecart vs 2013	2014 B
	169.4	199.5	100%	30.1	216.4
Distribution électricité		40.3	20%	7.8	44.0
Production électricité		2.9	1%	-0.8	3.1
Nouvelles énergies renouvelables*		34.3	17%	24.5	23.7
Gaz		12.6	6%	1.5	13.7
Thermique		27.1	14%	-2.2	42.1
Eau Potable		19.6	10%	-3.1	23.7
Eaux Usées		21.2	11%	12.4	27.4
Valorisation de déchets		5.5	3%	-1.0	11.1
Télécom		17.6	9%	-4.1	10.8
Autres		18.4	9%	-4.9	16.9



Faits marquants 2014

Lisa Mazzone 13.06.15

Faits marquants 2014 Des réseaux de qualité



- ☑ **SIG investit pour assurer la maintenance de ses réseaux et continuer à offrir une haute qualité de service à ses 265'000 clients**
 - ▶ **Interruptions électriques très faibles : 13 minutes par client (SAIDI¹ 2010-2014)**
 - ▶ **Interruptions du réseau gaz très faibles : 12,9 minutes par client (SAIDI 2014)**
 - ▶ **Une eau potable surveillée de près : 177'349 analyses en 2014**

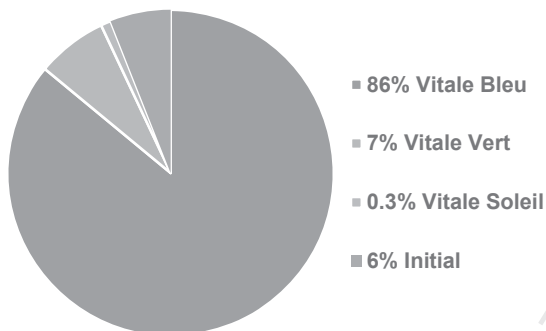
¹ SAIDI : System Average Interruption Duration Index
(Indice de temps moyen d'interruption par client desservi)

Faits marquants 2014

Vitale : des énergies propres

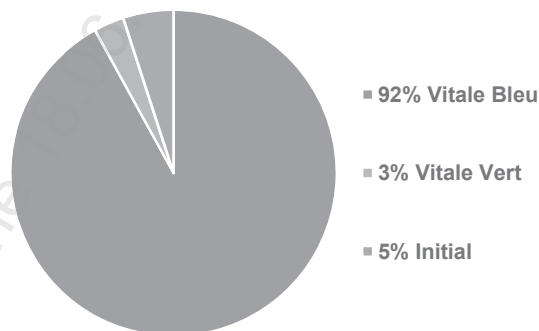


Electricité
Vitale



- 94% de l'électricité fournie est d'origine renouvelable
- 22% des clients ont choisi Vitale Vert ou Vitale Soleil

Gaz
Vitale



- 95% du gaz naturel fourni est neutre en carbone
- 6% des clients ont choisi Vitale Vert, avec 8 GWh de biogaz local, produit à la STEP d'Aire

10

Faits marquants 2014

Moins et mieux consommer l'électricité



Consommation électrique en diminution de 77 GWh (- 2,6%)



Mise aux normes RTS de l'éclairage du stade de La Pontaise



Développement solaire continue sa progression (+ 10%)

11

Faits marquants 2014

Evolution des tarifs



Approbation des nouveaux tarifs des eaux usées et de l'eau



Nouveaux tarifs de l'électricité

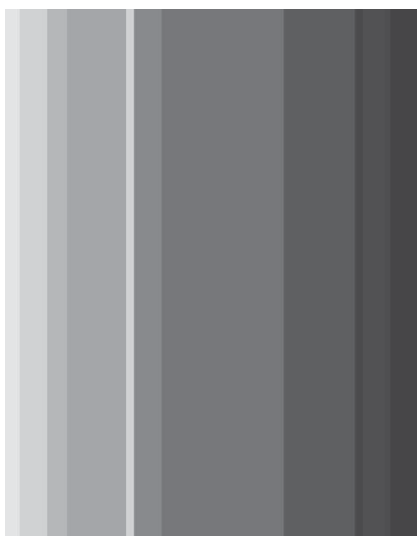


Nouveaux tarifs du gaz

12

Faits marquants 2014

Réalisations



Commercialisation du contenu Sunrise



Grande baisse du nombre d'accidents professionnels



Mise en service de la nouvelle conduite Prieuré/Arquebuse

13

Faits marquants 2014 Des projets d'avenir



Prospection géothermie



Pose de la première
pierre CADZIPLO



Début des travaux
Les Vergers

14

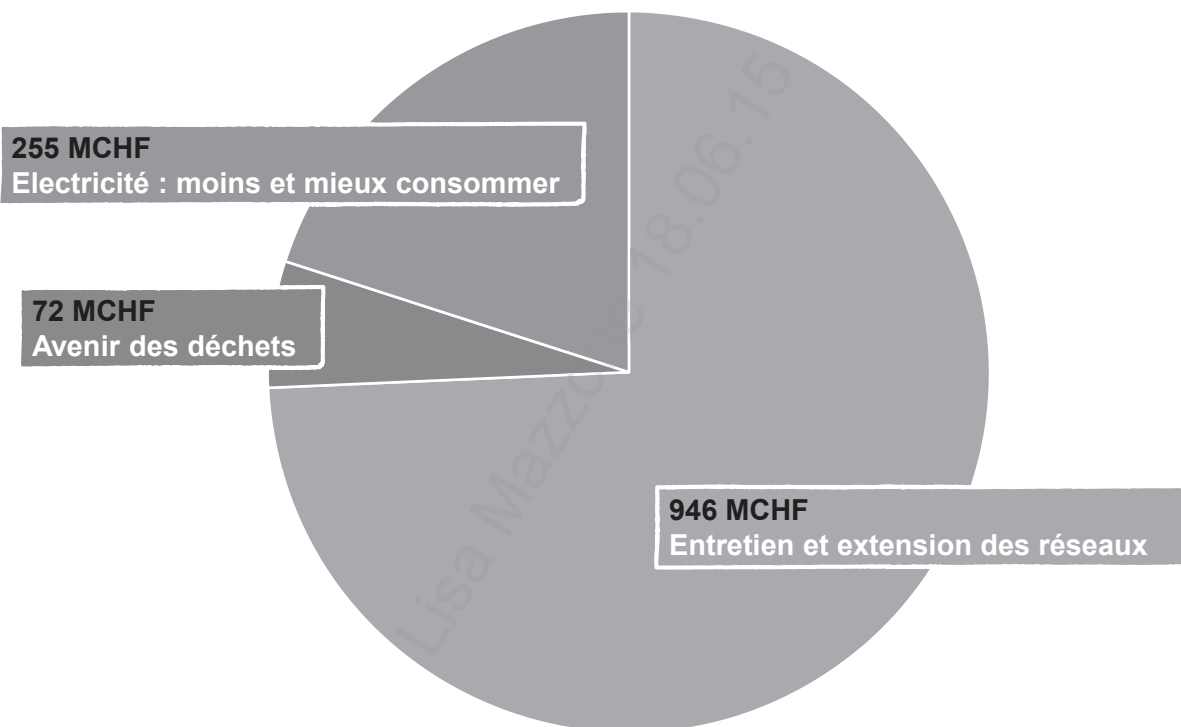


Jalons pour l'avenir



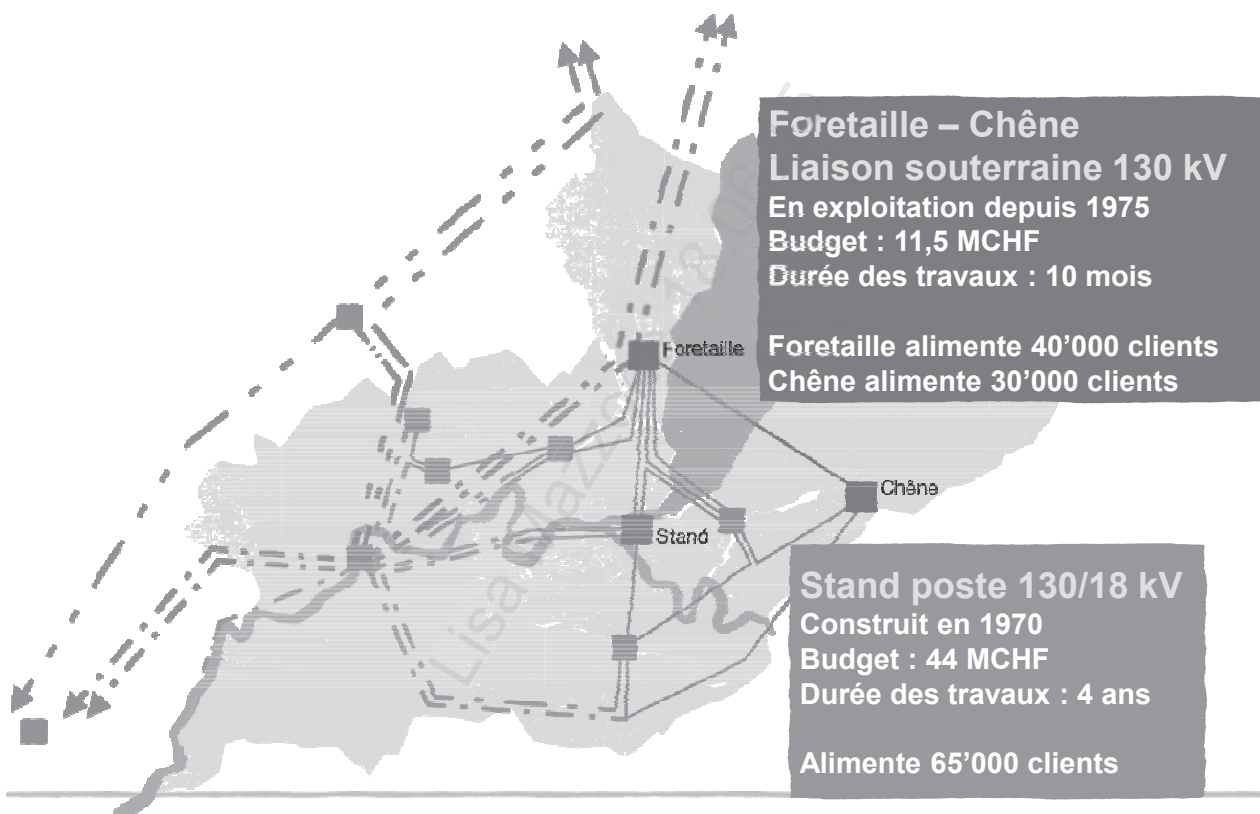
Lisa Mazzone 8.06.15

Jalons pour l'avenir Investissements majeurs



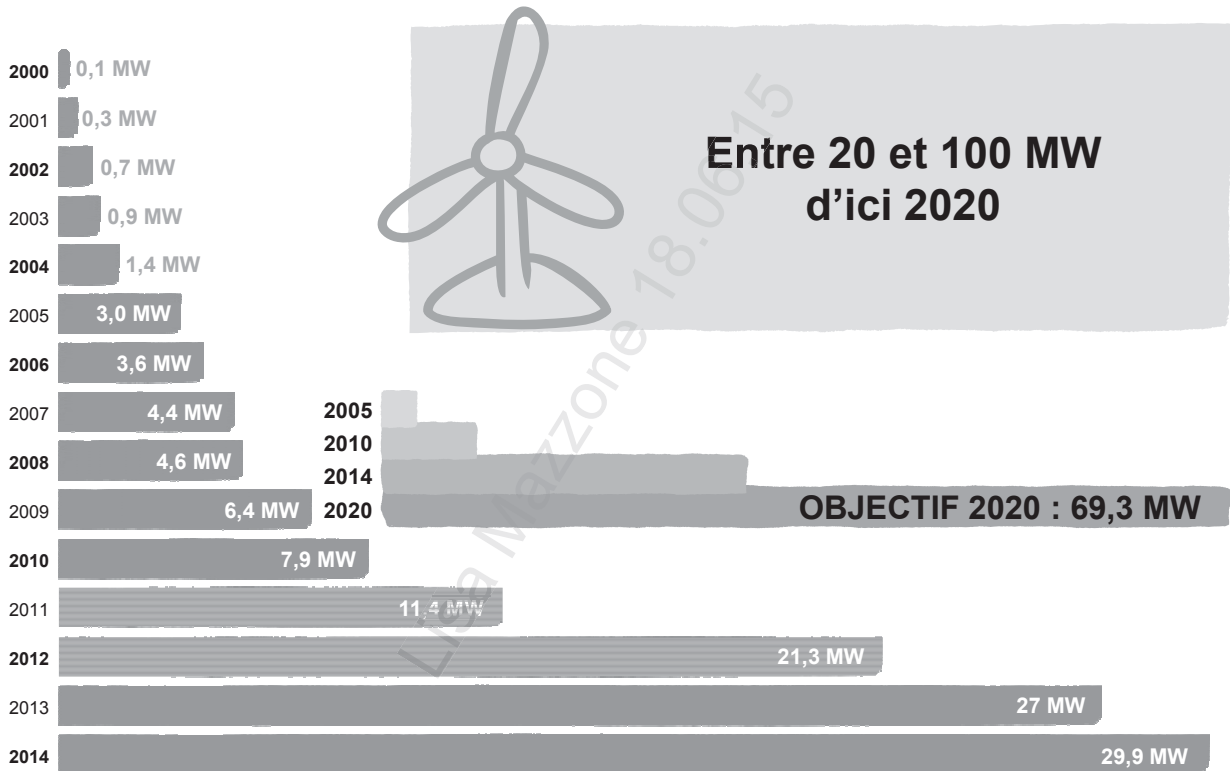
16

Jalons pour l'avenir Distribution électrique



17

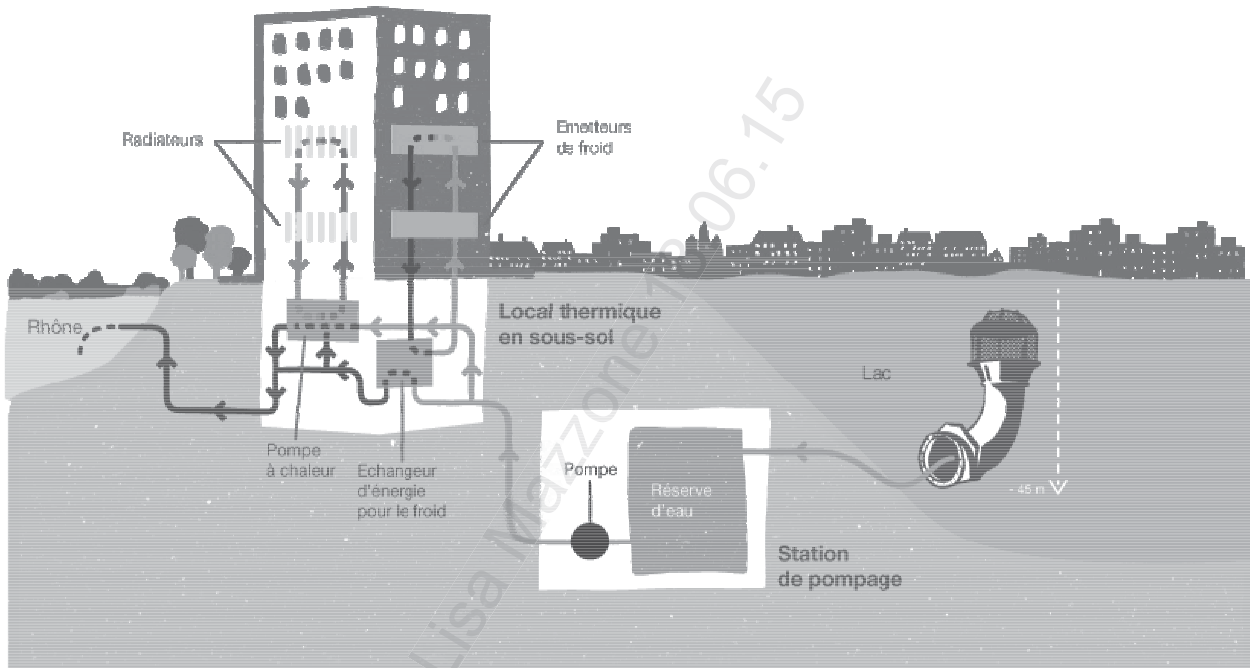
Jalons pour l'avenir Solaire photovoltaïque et éolien



MW de puissance installée à Genève

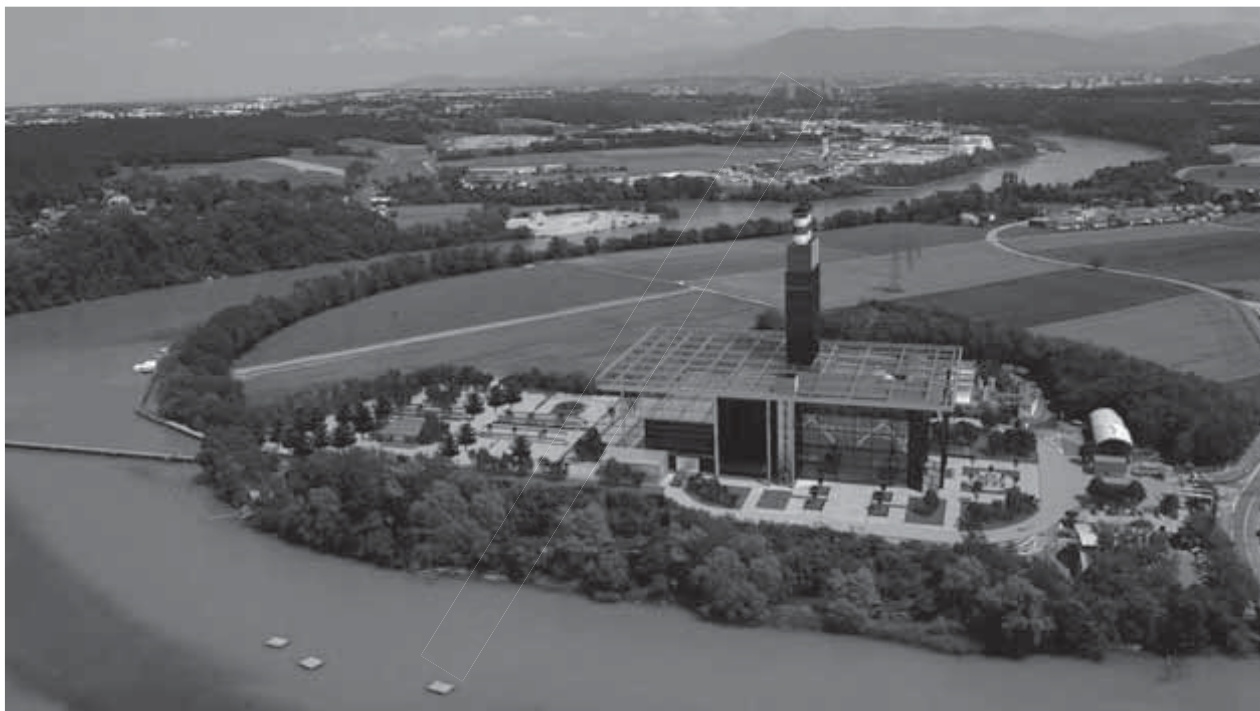
18

Jalons pour l'avenir GeniLac



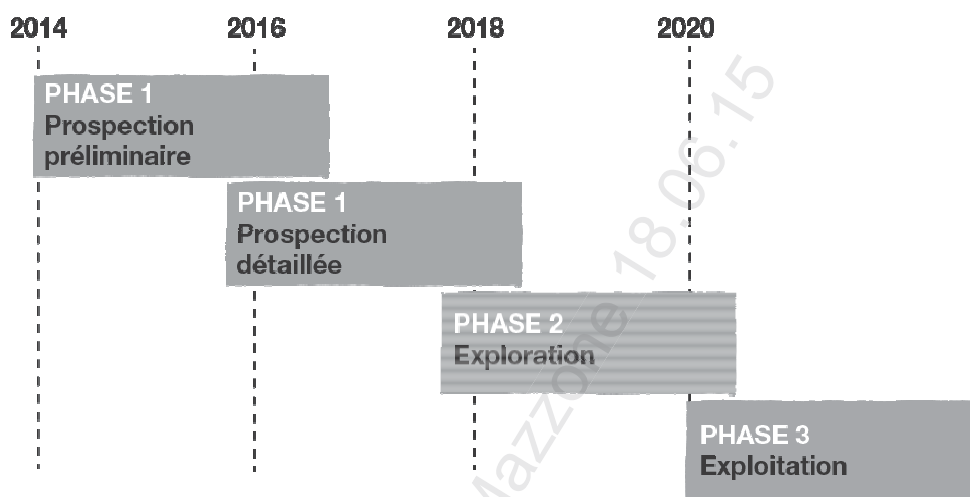
19

Jalons pour l'avenir Cheneviers IV – études en cours



20

Jalons pour l'avenir Géothermie & éco21

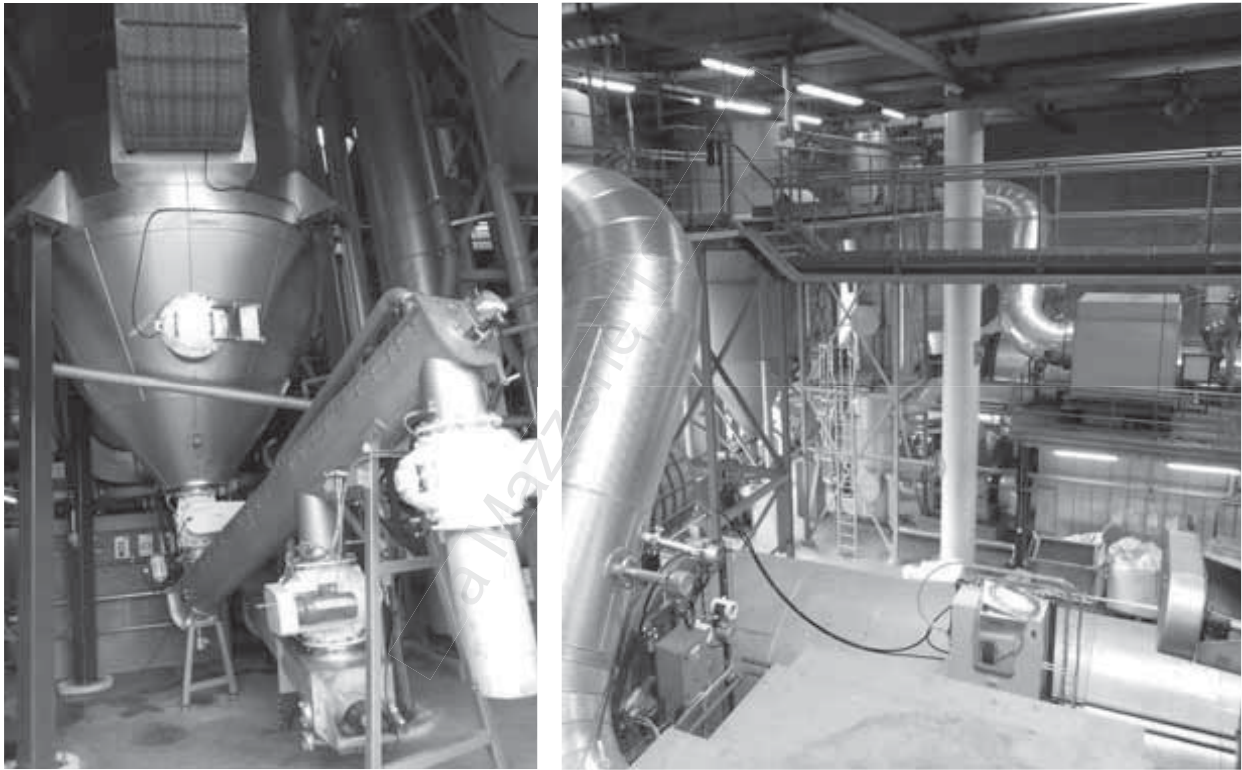


éco21 :

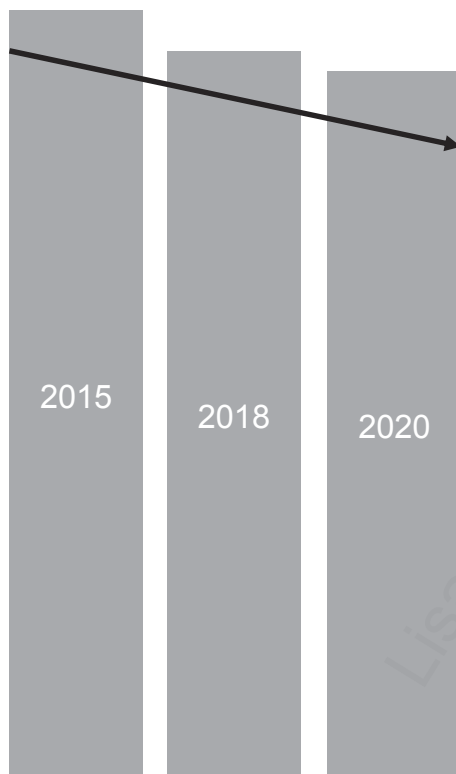
- ▶ 14 MCHF investis p/an
- ▶ 20 GWh d'économie supplémentaire chaque année dès 2015

21

Jalons pour l'avenir Nouvelle ligne de séchage des boues (Aire)



Jalons pour l'avenir Leviers de performance



☑ Réduction de nos charges d'exploitation, en améliorant la performance :

- ▼ Objectif 2018 : - 5% en 3 ans, soit 19 MCHF
- ▼ Objectif 2020 : - 8% en 5 ans, soit 30 MCHF

